

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 22 JUIN 2023

Le 22 juin 2023, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2023-165 du 22 juin 2023 portant approbation du programme des jeux 2024 de la Française des Jeux ;](#)
- ✓ [Décision n° 2023-166 du 22 Juin 2023 relatif à l'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mission Nature » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2023-167 du 22 juin 2023 relatif à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Night Wheel » ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-168 du 22 juin 2023 relatif à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mon Ticket pour Paris 2024 » ;](#)
- ✓ [Décision n°2023-169 du 22 juin 2023 portant modifications de la liste des supports de paris autorisés.](#)

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 28 juin 2023